

**SICAV de droit français**

**LMdG FLEX COURT TERME  
(EUR)**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 septembre 2022

**Société de gestion : UBS La Maison de Gestion  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : RSM Paris**

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	24

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LMdG FLEX COURT TERME (EUR) - Action R ISIN : FR0010748723

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

### Objectifs et politique d'investissement

LMdG Flex Court Terme (EUR) a pour objectif de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour net de frais de gestion avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée.

La politique d'investissement du fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euros", repose sur deux stratégies :

1/ Stratégie principale de taux d'intérêt et de crédit :

La SICAV est investie en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de l'OCDE, libellés en euro, jusqu'à 100% maximum de l'actif net. La Sicav peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, hors OCDE, libellés en euro. Les titres sont de notation "investment grade". Les émissions non notées mais jugées par la Société de gestion de notation équivalente sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif du fonds.

2/ Stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) :

Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif. La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de

marché. L'allocation est mise en oeuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

LMdG Flex Court Terme peut intervenir sur les instruments dérivés et prendre des positions de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur l'ensemble des en portefeuille (Crédit, taux, Changes, actions, volatilité, matières premières). La gestion de ces positions est à la discrétion du gérant en fonction de ses anticipations sur l'évolution desdits risques, dans la limite d'un effet de levier de 2.

#### Caractéristiques essentielles :

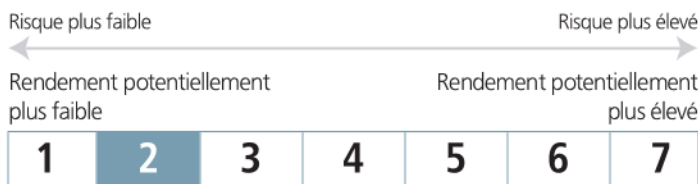
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

#### Recommandation :

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans l'année.**

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LMdG FLEX COURT TERME (EUR) - Action I ISIN : FR0010762302

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

### Objectifs et politique d'investissement

LMdG Flex Court Terme (EUR) a pour objectif de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour net de frais de gestion avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée.

La politique d'investissement du fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euros", repose sur deux stratégies :

1/ Stratégie principale de taux d'intérêt et de crédit :

La SICAV est investie en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de l'OCDE, libellés en euro, jusqu'à 100% maximum de l'actif net. La Sicav peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, hors OCDE, libellés en euro. Les titres sont de notation "investment grade". Les émissions non notées mais jugées par la Société de gestion de notation équivalente sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif du fonds.

2/ Stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) :

Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif. La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de

marché. L'allocation est mise en oeuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant.

LMdG Flex Court Terme peut intervenir sur les instruments dérivés et prendre des positions de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur l'ensemble des en portefeuille (Crédit, taux, Changes, actions, volatilité, matières premières). La gestion de ces positions est à la discrétion du gérant en fonction de ses anticipations sur l'évolution desdits risques, dans la limite d'un effet de levier de 2.

#### Caractéristiques essentielles :

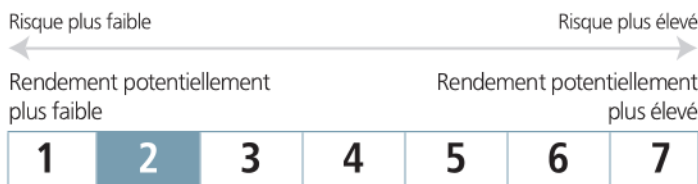
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

#### Recommandation :

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans l'année.**

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### Prospectus

- Changement adresse CACEIS.
- Mise à jour SFDR et taxonomie
- Valorisation au vendredi et non plus au dimanche
- Changement adresse de la SDG
- Remplacement de l'EONIA par L'ESTR
- Mise à jour des instrument et sensibilité taux
- Changement de dénomination du CAC

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise pour la Sicav LMdG FLEX COURT TERME (EUR)

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

**Président du Conseil  
d'Administration  
Directeur Général**

**RIVALLAND Johann**

*Mandats :*

BLUE MOUNTAIN (SICAV)

Président du Conseil d'Administration  
Directeur Général

LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)

Président du Conseil d'Administration  
Directeur Général

LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) (SICAV)

Administrateur

SJP INVEST (SICAV)

Président du Conseil d'Administration  
Directeur Général

**Administrateur**

**JONCHERES Guillaume**

**Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION**

*Mandats :*

ARLEQUIN (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

BLUE MOUNTAIN (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025 (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

LUNDY (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

NoxV (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

SICOSNAY (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

SJP INVEST (SICAV)

Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION

Administrateur

<b>Administrateur</b>	URAEUS (SICAV)	Administrateur	
	Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION		
	SCI JOCAWEGA	Gérant	
	SCEA SÉQUOIA	Gérant	
	<b>ORBÉY Jérôme</b>		
<i>Mandats :</i>			
	BLUE MOUNTAIN (SICAV)	Administrateur	
	LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)	Administrateur	
	LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (SICAV)	Administrateur	
<b>Administrateur</b>	SICOSNAY (SICAV)	Administrateur	
	SJP INVEST (SICAV)	Administrateur	
	<b>LAHOSTE Romain</b>		
	<i>Mandats :</i>		
		LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)	Administrateur
	LMdG DOLAN McENIRY US CORPORATE 2025 (SICAV)	Administrateur	

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.**

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

#### SCENARIO ECONOMIQUE

La dynamique de croissance ne se dément pas sur le dernier trimestre de 2021. La demande en biens de consommation reste vive et compense l'atonie de certains services encore impactés par les contraintes sporadiques aux déplacements. En fin de trimestre, Jerome Powell, le chef d'orchestre de la politique monétaire américaine, fraîchement renouvelé à son poste par le Président Biden, fait semblant de lutter contre l'inflation : l'argument de la furtivité n'étant plus audible, il adopte un discours plus volontaire, limite martial, pour répondre à la gronde des consommateurs alarmés par une augmentation des prix de près de 7% en rythme annuel. Un joli prétexte pour normaliser facialement la politique monétaire en annonçant de futures hausses des taux directeurs, dont l'effet concret sur l'inflation restera anecdotique : tout d'abord parce que les taux réels demeureront négatifs ce qui n'est pas vraiment une politique monétaire restrictive, mais surtout parce que l'augmentation des prix que l'on observe en 2021 provient principalement de deux facteurs : les effets de base (on compare les prix à ceux de l'année dernière, lorsque l'économie tournait au ralenti) et d'une désorganisation des producteurs qui n'ont pas pu livrer pendant la reprise autant de produits énergétiques, de matières premières ou de biens -intermédiaires et finis- que nécessaire. Mécaniquement, l'inflation va s'infléchir tout au long de 2022, pour converger vers les objectifs des Banques centrales, ce qui permettra à la Fed de se réjouir de l'efficacité de ses actions sans que celles-ci ne compromettent la croissance du PIB qu'il a fallu massivement soutenir ces derniers mois.

La Chine poursuit la reprise en main de son économie avec l'objectif de partager plus largement les fruits de la croissance. Cet objectif louable entraîne des décisions brutales qui déstabilisent plusieurs secteurs d'activité, le dernier en date étant l'immobilier. Les difficultés d'Evergrande sont cependant restées circonscrites et n'ont pas affecté le secteur financier, ni la croissance chinoise dans son ensemble qui devrait achever 2021 sur une progression proche de 8%.

La crise sanitaire, elle, connaît un rebondissement en fin de trimestre avec l'apparition fin novembre d'une souche virale hautement contagieuse dont la dangerosité reste à évaluer précisément. L'impact macroéconomique sur la fin d'année reste limité et permet au monde d'achever une année de rebond qui aurait été plus spectaculaire encore si les pénuries n'avaient perturbé la production mondiale et si les capacités de fret avaient été supérieures.

Une inflation transitoire et une croissance installée devaient permettre à l'économie mondiale de poursuivre sa convalescence en 2022 avec une progression du PIB mondial de 4,6%, selon les attentes au T1 2022. Dès le premier trimestre, les événements géopolitiques ont tristement compromis ce scénario. Sur le plan économique -et l'analyse se cantonnera à cela- l'attaque de la Russie sur l'Ukraine produit des effets dévastateurs et durables : immédiatement, la confiance est brisée sur les marchés financiers, entraînant des mouvements de désengagement massifs justifiés par la probabilité non-nulle d'une aggravation du conflit. La globalisation de la guerre avec une implication de l'OTAN aurait en effet des développements totalement imprévisibles. En même temps, les cours des matières premières directement ou indirectement contrôlées par la Russie s'envolent : leur disponibilité est conditionnée à la volonté des Russes de poursuivre les livraisons et à la volonté des Alliés de les accepter... Le prix de l'énergie flambe avec un pétrole qui frôle ponctuellement début mars 140 dollars le baril, sous l'effet de dénouements de contrats financiers qui exagèrent le mouvement haussier. Sur les marchés de changes la réaction est plus mesurée avec une appréciation modeste du dollar et du franc suisse, valeurs refuges traditionnelles dans les périodes de stress. De manière plus surprenante, aucune détente n'est observée sur les taux malgré les conséquences de cette guerre sur la croissance et la sécurisation concomitante des actifs. Les investisseurs restent convaincus que le resserrement monétaire (hausse des taux puis réduction du bilan hypertrophié des principales banques centrales) est incontournable du fait de l'accélération de l'inflation, qui atteint il est vrai des niveaux particulièrement élevés et qui vont le rester quelques semaines encore du fait de la guerre. La BCE l'a promis : elle cesse dès le troisième trimestre de créer des euros. Cette annonce n'est pas surprenante car elle produit des effets sur le taux de change et donc sur le coût de nos importations de pétrole. La Fed l'a promis : elle converge rapidement vers une politique monétaire plus "neutre" que les analystes quantifient à 2,5% pour le taux directeur. En mars, cette politique progressivement plus restrictive s'est engagée avec une première hausse de 0,25 point de base. Elle n'a pourtant aucune incidence sur l'inflation qui provient de toute évidence de perturbations de l'offre encore désorganisée par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement : serrer le kiki du consommateur américain n'augmente pas la quantité de pétrole disponible. Il semble donc vraisemblable que le point d'atterrissage de cette politique monétaire soit moins pénalisant pour l'économie que ne le laisse supposer le discours volontariste (pour rester crédible) de Monsieur Powell, avec des taux réels, in fine, toujours fortement négatifs.



Force est de constater, en ce premier semestre, que les anticipations macroéconomiques ne se sont pas concrétisées. L'inflation, transitoire en grande partie, serait tout à fait digeste car la croissance économique -généreuse- permettait d'en adoucir les effets le temps que l'offre s'ajuste à une demande vigoureuse. La guerre survenue au premier trimestre -et surtout sa durée, bien supérieure à ce que prévoient les spécialistes- bouleverse radicalement ce scénario initial. Elle détruit de la croissance par l'augmentation des prix et la raréfaction de nombreuses matières premières parmi lesquelles le gaz et le pétrole. Les sanctions économiques bouleversent plus encore les chaînes d'approvisionnement. Ces mêmes causes accentuent la pression sur les prix à court terme et propulsent vers 9% le rythme de l'inflation américaine, au plus haut depuis 40 ans. Afin d'éviter d'être soupçonnée de laxisme et d'affirmer son autorité, la Réserve fédérale (Fed) durcit le ton et remonte ses taux davantage que prévu. Elle vise surtout à ne pas ancrer durablement chez les ménages, les entreprises ou les Etats que de tels niveaux d'inflation seraient la norme et empêcher ainsi les effets ultérieurs cumulatifs, par les salaires notamment. Une telle réaction de la banque centrale face à ce choc exogène n'était pas escomptée par le marché. Les taux longs se tendent et la récession devient plus probable, même si elle entraînerait plus de dégâts encore que l'inflation actuelle sur le consommateur américain. Le dollar profite de cette politique monétaire et de la situation géopolitique particulièrement anxiogène pour s'apprécier jusqu'à tutoyer la parité avec l'euro. Ce qui devrait être une bonne nouvelle pour les exportations européennes est en réalité un handicap additionnel car l'inflation des intrants, préoccupation du moment, est amplifiée par la faiblesse de l'euro et que les exportations sont empêchées par le ralentissement chinois et l'insuffisance de la production. Les indices boursiers, logiquement, souffrent de ce contexte particulièrement complexe : les bénéfiques sont menacés par le ralentissement économique tandis que les multiples de valorisation pâtissent mécaniquement de la hausse des taux. Sur les produits de taux, cela se traduit également par une dépréciation franche de la valeur de marché des obligations.

L'inflation tarde à s'infléchir mais le mouvement semble vraisemblable en début 2023 : la reprise des déplacements observée dans le monde malgré le confinement de la Chine devrait permettre au consommateur de mieux réallouer ses dépenses entre les produits et les services, soulageant ainsi la pression sur les prix des premiers. Joe Biden en fait une priorité nationale. Pour y parvenir, il a à sa main une arme efficace qui consisterait à renoncer à tout ou partie des droits de douane qui frappent actuellement les importations chinoises. Même sans cela, le temps qui passe laisse deviner une modération de l'inflation, calculée par la variation des prix d'une année sur l'autre. Les effets de base (c'est-à-dire la comparaison aux prix du deuxième semestre 2021 qui avaient déjà fortement progressé) rendent le pourcentage de progression supplémentaire moins élevé. Enfin, le ralentissement économique regrettable que nous traversons limite la demande et donc la hausse des prix : la « stagflation » définie comme le maintien de l'inflation en l'absence de croissance nous semble ne pas pouvoir durer bien longtemps, comme l'illustre le pétrole qui, en fin de trimestre, reflue significativement par rapport au pic atteint au début de la guerre. Le rythme d'augmentation des prix devrait donc se modérer sur les mois à venir, pour revenir vers 4% dans le monde en 2023. Un score encore élevé, mais moins délicat à gérer pour les banques centrales. Il paraît donc probable que les taux longs, à l'origine de la contraction des multiples de valorisation, freinent leur hausse voire amorcent au second semestre une salubre décrue pour trois raisons. Une moindre croissance économique ne justifie pas une tension additionnelle sur les taux. Le reflux de l'inflation vers des niveaux moins douloureux motiverait également une baisse des taux longs. Enfin l'offre et la demande d'obligations qui détermine le niveau du taux d'intérêt devrait trouver un point d'équilibre plus modéré car les déficits budgétaires se stabilisent (post Covid) quand l'épargne reste abondante. La Banque centrale européenne (BCE), quant à elle, doit manœuvrer plus finement pour éviter la fragmentation de la Zone euro qu'entraînerait un nouvel écartement des taux entre les États notamment l'Italie (ce qui suppose de nouvelles actions ciblées, sans que les outils nécessaires ne soient aujourd'hui disponibles) tout en défendant la devise et en jugulant l'inflation (ce qui suppose des actions ...dans le sens inverse des premières). La croissance ralentit mais restera positive en 2022 dans le monde et les anticipations pour 2023 montrent une légère accélération, avec respectivement 3% et 3,2% de progression du Produit intérieur brut (PIB) mondial.

En termes de performance, le fonds a pâti notamment de trois éléments sur les derniers 9 mois : l'exposition aux titres russes (Gazprom et Rurail) – impact estimé de 2% et le reste reflète l'écartement des spreads de crédit et la hausse des taux ; un contexte qui peut être considéré comme crack obligataire. Le portefeuille n'a pas déploré, à part les titres russes, des accidents sur les titres individuels. La poche crédit emmagasine un rendement proche de 4% sur la partie crédit à fin septembre 2022. Nous demeurons quant à la capacité de la réalisation de rendement en performance pour l'exercice en cours.

Le contexte inflationniste a pesé sur la poche diversifiée. Cependant la baisse est restée contenue grâce à la diversification en dehors du duo traditionnel actions/obligations : l'expositions aux matières premières et aux devises contre Eur ont généré une performance positive qui a légèrement compensé la perte sur les autres classes d'actifs. L'allocation systématique a elle aussi permis d'amortir la baisse et a diminué la volatilité de la poche en réduisant drastiquement le poids des actions et des obligations gouvernementales. Enfin la sélection de fonds externes a bien performé.

## PERFORMANCE DU FONDS

ISIN	Part	Actifs net (mio)		Valeur Liquidative		Performance YTD
		30/09/2021	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2022
FR0010762302	I	204,22	167,43	1 167,77	1 069,41	-8,42%
FR0010748723	R	59,19	35,01	5 994,78	5 478,83	-8,61%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	5 237 945,40	6 823 962,15
GAVE CH ONSH RMB BD FD-B EUR	4 360 799,13	5 998 734,55
GLENLN I 3/4 03/17/25	5 070 400,00	4 855 200,00
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	5 096 340,00	2 781 580,00
BNP PAR I.125% 28-08-24	3 984 460,00	3 864 600,00
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	5 184 000,00	2 383 175,00
ARCELLOR MITTAL 2.25% 17-01-24	3 648 670,00	3 479 572,08
IMPERIAL BRANDS FINANCE I.125% 14-08-23	2 038 800,00	5 038 050,00
GLENCORE FINANCE EUROPE LIMITED I.875% 13-09-23	2 066 720,00	4 590 000,00
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	4 188 000,00	2 237 200,00

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 95 059 960,80
  - o Change à terme : 16 778 360,26
  - o Future : 78 281 600,54
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE SA

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	    26,51   <b>26,51</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **POLITIQUE DE BEST-SELECTION**

Conformément notamment à l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier et à l'article 27 du Règlement délégué UE 231/2013, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **LES DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com) ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

### **CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

### **GESTION DE LA LIQUIDITE**

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

## **GESTION DES RISQUES**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

## **RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (DIT « RÈGLEMENT DISCLOSURE »)**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

## **RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 18 JUIN 2020 SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE VISANT À FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DURABLES ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 (RÈGLEMENT TAXONOMIE)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n ° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n ° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

### **Rémunération variable**

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

### **Détermination du montant de la rémunération variable**

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

### **Paiement de la rémunération variable**

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

### **Revue des examens visés au 3° et 4° du i de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération**

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

#### Rapport quantitatif

Divulgarion des rémunérations	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visés	
		Gérants	Autres
Nombre	46	Nombre	46
Rémunération fixe	4 702 780	Rémunération fixe	4 702 780
Rémunération variable	1 698 000	Rémunération variable	1 698 000
Performance fees	0	Performance fees	0
<b>Total (agrégat)</b>	<b>6 400 780</b>	<b>Total (agrégat)</b>	<b>6 400 780</b>

#### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion  
91, Boulevard Haussmann  
75008 PARIS

Email : [www.lamaisondegestion.com/contacts](http://www.lamaisondegestion.com/contacts).



## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés  
75 008 Paris  
France  
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00  
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LMdG FLEX COURT TERME (EUR)**

### **SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**

*Régie par le livre II du Code monétaire et financier*

**Siège social : 91, boulevard Haussmann  
75008 PARIS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

## Au Président de la SICAV LMdG FLEX COURT TERME (EUR),

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG FLEX COURT TERME (EUR)** constitué sous forme société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1<sup>er</sup> octobre 2021** à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

#### **6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 novembre 2022

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Mohamed BENNANI**  
Associé



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LMdG FLEX COURT TERME (EUR)**

### **SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**

*Régie par le livre II du Code monétaire et financier*

**Siège social : 91, boulevard Haussmann**

**75008 PARIS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

## **Au Président de la SICAV LMdG FLEX COURT TERME (EUR),**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 novembre 2022

#### **RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/09/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>204 868 608,74</b>	<b>247 621 929,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>183 795 021,25</b>	<b>222 564 387,66</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	183 795 021,25	222 564 387,66
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>20 750 818,18</b>	<b>24 792 620,09</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 001 259,38	23 210 329,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens	749 558,80	1 582 290,88
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>322 769,31</b>	<b>264 921,73</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	322 769,31	264 921,73
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>20 622 379,97</b>	<b>13 205 020,77</b>
Opérations de change à terme de devises	16 778 360,26	12 251 323,68
Autres	3 844 019,71	953 697,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 493 914,90</b>	<b>19 150 733,53</b>
Liquidités	4 493 914,90	19 150 733,53
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>229 984 903,61</b>	<b>279 977 683,78</b>



## PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	206 822 064,31	261 802 049,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 782 374,54	-1 320 987,32
Résultat de l'exercice (a,b)	3 398 367,58	2 927 212,94
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>202 438 057,35</b>	<b>263 408 275,61</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>322 769,37</b>	<b>268 642,10</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	322 769,37	268 642,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	322 769,37	268 642,10
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>20 357 097,27</b>	<b>16 300 760,06</b>
Opérations de change à terme de devises	16 883 872,94	12 299 123,29
Autres	3 473 224,33	4 001 636,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>6 866 979,62</b>	<b>6,01</b>
Concours bancaires courants	6 866 979,62	6,01
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>229 984 903,61</b>	<b>279 977 683,78</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
NYL MINI MSCI 1222	678 038,07	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SIM SIMEX MINIJ 1222	1 047 677,21	
EURO SCHATZ 1222	69 657 250,00	
LIFFE LG GILT 1221		873 596,65
FGBL BUND 10A 1221		849 100,00
US 10YR NOTE 1221		794 914,04
XEUR FGBX BUX 1221		813 360,00
CBOT USUL 30A 1221		824 291,38
DJES BANKS 1221		850 295,00
SP 500 MINI 1221		556 247,03
SP 500 MINI 1222	1 286 709,54	
VSTOXX MINI 1022	49 840,00	
IN NSE SP CN 1021		880 897,36
IN NSE SP CN 1022	1 046 577,86	
DJS BAS R FUT 1221		219 320,00
DJE 600 OIL G 1221		388 500,00
MME MSCI EMER 1222	1 067 524,24	
MSCI CHINA 1222	435 359,57	
NQ USA NASDAQ 1221		506 751,80
NQ USA NASDAQ 1222	675 884,24	
S&P TORONTO 6 1222	663 274,02	
E-MIN RUS 200 1221		569 688,08
XEUR FSMI SWI 1221		107 307,37
DJ STX600 AUT 1221		189 570,00
DJE 600 EUROP 1221		476 490,00
DJE 600 EUROP 1222	290 625,00	
OSFT TOPIX IN 1221		471 077,80
OSE TOPIX FUT 1222	258 957,37	
DJS TECH FUT 1221		752 200,00
CBOE VIX FUT 1022	64 341,35	
EURO STOXX 50 1221		323 840,00
FTSE 100 FUT 1221		82 293,06
FTSE 100 FUT 1222	78 788,74	
MSCI EMG MKT 1221		376 426,94

	30/09/2022	30/09/2021
MSCI EMG MKT I222	315 663,76	
MSCI CH FREE I221		256 939,47
CD CADUSD I222	665 089,57	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 334,84	36,32
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 281 891,62	5 219 412,10
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 289 226,46</b>	<b>5 219 448,42</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	26,51	98,13
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 18 427,89	64 600,83
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 18 454,40</b>	<b>64 698,96</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 170 772,06</b>	<b>5 154 749,46</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	994 935,80	2 122 600,86
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 175 836,26</b>	<b>3 032 148,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-777 468,68	-104 935,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 398 367,58</b>	<b>2 927 212,94</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de :

- surperformance, rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ; elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- mouvement, facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème	
		Action R	Action I
Frais de gestion financière	Actif net	0,40% maximum	0,20% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% maximum	0,10% maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)		Néant	
Commissions de mouvement		Néant	
Commission de surperformance*	Actif net	30% de la performance annuelle de chaque action de la SICAV supérieure à l'€STR capitalisé + 1%*	

\* Pour le calcul de la surperformance

La commission de surperformance fait l'objet, à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance, ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Cette commission de surperformance demeure acquise à la société de gestion au prorata du nombre d'actions rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'EONIA capitalisé + 1% et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à la SICAV et affichés ci-dessus, les coûts :

- liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion de la SICAV ;
- juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV ;
- les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF.

L'information relative à ces frais est décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	Capitalisation	Capitalisation



## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>263 408 275,61</b>	<b>287 004 421,36</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	186 019 173,83	187 517 394,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-223 425 324,42	-215 187 138,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 124 997,43	1 709 941,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 018 472,11	-3 961 014,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 704 937,46	5 379 329,64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 308 495,13	-4 218 105,05
Frais de transactions	-314 543,52	-94 690,19
Différences de change	1 137 995,17	118 079,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-19 128 554,31	2 181 549,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-18 123 792,65	1 004 761,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 004 761,66	1 176 787,68
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	62 231,08	-73 641,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 474,18	-60 756,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	60 756,90	-12 884,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 175 836,26	3 032 148,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>202 438 057,35</b>	<b>263 408 275,61</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	168 503 713,65	83,24
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 764 401,60	3,83
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 526 906,00	3,72
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>183 795 021,25</b>	<b>90,79</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	678 038,07	0,33
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>678 038,07</b>	<b>0,33</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	6 233 545,69	3,08
Change	665 089,57	0,33
Taux	70 704 927,21	34,92
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>77 603 562,47</b>	<b>38,33</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	176 030 619,65	86,96			7 764 401,60	3,84		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 493 914,90	2,22
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 866 979,62	3,39
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	70 704 927,21	34,93						

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			9 254 135,32	4,57	103 687 589,65	51,22	13 418 643,37	6,63	57 434 652,91	28,37
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 493 914,90	2,22								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 866 979,62	3,39								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations					69 657 250,00	34,41			1 047 677,21	0,52

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	5 484 750,03	2,71					749 558,80	0,37
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 085 247,27	1,52	1 485 227,82	0,73	895 445,00	0,44	1 141 815,33	0,56
Comptes financiers	2 848 597,96	1,41	307 087,94	0,15	123 919,23	0,06	156 112,23	0,08
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	8 449 692,08	4,17	880 601,62	0,43	300 902,72	0,15	1 066 532,00	0,53
Comptes financiers							90 597,33	0,04
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	678 038,07	0,33						
Autres opérations	5 557 150,13	2,75	1 306 634,58	0,65			742 062,76	0,37

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	6 372 179,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	10 406 181,05
	Ventes à règlement différé	1 070 149,15
	Souscriptions à recevoir	5 845,37
	Dépôts de garantie en espèces	880 803,41
	Collatéraux	1 884 252,46
	Autres créances	2 969,32
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>20 622 379,97</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	10 518 574,23
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	6 365 298,71
	Achats à règlement différé	1 168 487,20
	Rachats à payer	1 032 052,25
	Frais de gestion fixe	128 195,72
	Frais de gestion variable	1 134 574,20
	Autres dettes	9 914,96
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>20 357 097,27</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>265 282,70</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	99 186,613	112 199 035,28
Actions rachetées durant l'exercice	-117 504,307	-130 212 335,60
Solde net des souscriptions/rachats	-18 317,694	-18 013 300,32
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	156 562,845	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	12 754,797	73 820 138,55
Actions rachetées durant l'exercice	-16 238,282	-93 212 988,82
Solde net des souscriptions/rachats	-3 483,485	-19 392 850,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 389,653	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	623 714,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	225,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	278 481,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	57,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			58 613,55
Instruments financiers à terme	FR0014009WJ0	LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	58 613,55
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>58 613,55</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	3 398 367,58	2 927 212,94
<b>Total</b>	<b>3 398 367,58</b>	<b>2 927 212,94</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 870 917,26	2 307 503,04
<b>Total</b>	<b>2 870 917,26</b>	<b>2 307 503,04</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	527 450,32	619 709,90
<b>Total</b>	<b>527 450,32</b>	<b>619 709,90</b>



**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 782 374,54	-1 320 987,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-7 782 374,54</b>	<b>-1 320 987,32</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 435 754,24	-1 023 995,54
<b>Total</b>	<b>-6 435 754,24</b>	<b>-1 023 995,54</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 346 620,30	-296 991,78
<b>Total</b>	<b>-1 346 620,30</b>	<b>-296 991,78</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>168 468 082,93</b>	<b>253 970 046,50</b>	<b>287 004 421,36</b>	<b>263 408 275,61</b>	<b>202 438 057,35</b>
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I en EUR</b>					
Actif net	93 457 361,91	169 608 928,18	223 225 650,14	204 220 951,20	167 430 230,78
Nombre de titres	80 820,529	145 550,132	194 015,341	174 880,539	156 562,845
Valeur liquidative unitaire	1 156,35	1 165,29	1 150,55	1 167,77	1 069,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-22,93	-13,65	-34,48	-5,85	-41,10
Capitalisation unitaire sur résultat	20,00	18,53	17,97	13,19	18,33
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R en EUR</b>					
Actif net	75 010 721,02	84 361 118,32	63 778 771,22	59 187 324,41	35 007 826,57
Nombre de titres	12 573,541	14 054,487	10 783,172	9 873,138	6 389,653
Valeur liquidative unitaire	5 965,75	6 002,43	5 914,65	5 994,78	5 478,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-118,44	-70,38	-177,46	-30,08	-210,75
Capitalisation unitaire sur résultat	91,70	86,15	60,43	62,76	82,54

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 858 836,08	0,92
CMZB FRANCFORT 0.25% 16-09-24	EUR	2 300 000	2 136 909,05	1,06
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	26 000	25 208,56	0,01
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 790 885,41	1,38
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMBERG 1.125% 05-11-79	EUR	2 000 000	1 746 780,82	0,86
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	2 500 000	2 393 425,00	1,18
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>10 952 044,92</b>	<b>5,41</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	2 500 000	2 326 805,65	1,15
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>2 326 805,65</b>	<b>1,15</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 1.0% 10-06-30 EMTN	EUR	3 000 000	2 601 040,48	1,28
OMV AG 6.25% PERP	EUR	2 300 000	2 467 437,01	1,22
RAIFFEISEN BANK INTL AG 1.5% 12-03-30	EUR	4 000 000	3 292 005,48	1,63
RBIAV 6 10/16/23	EUR	2 800 000	3 023 705,62	1,49
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>11 384 188,59</b>	<b>5,62</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARRY CAL 2.375% 24-05-24	EUR	2 300 000	2 275 594,32	1,12
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	2 300 000	2 122 127,77	1,06
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 397 722,09</b>	<b>2,18</b>
<b>DANEMARK</b>				
DANSKE BK 0.5% 27-08-25	EUR	1 000 000	933 490,75	0,46
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 878 733,42	1,42
NYKREDIT 0.875% 17-01-24 EMTN	EUR	2 300 000	2 237 421,57	1,11
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>6 049 645,74</b>	<b>2,99</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	2 300 000	2 137 215,92	1,05
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	2 300 000	2 247 515,26	1,11
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>4 384 731,18</b>	<b>2,16</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	1 500 000	1 498 662,54	0,74
BK AMERICA FIX 07-02-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 961 816,99	0,97
C 2 3/8 05/22/24	EUR	1 500 000	1 493 000,96	0,74
GM 1.694 03/26/25	EUR	2 300 000	2 171 925,10	1,08
GOLD SACH GR 0.01% 30-04-24	EUR	1 500 000	1 471 915,38	0,73
GOLD SACH GR 1.25% 01-05-25	EUR	2 000 000	1 900 990,96	0,94
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	2 300 000	2 298 638,98	1,14
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	2 300 000	2 219 007,86	1,09
MORG STAN CAP 1.75% 11-03-24	EUR	2 000 000	1 978 215,75	0,97
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	2 300 000	2 224 162,04	1,09
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>19 218 336,56</b>	<b>9,49</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FRANCE</b>				
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	2 300 000	2 288 214,86	1,13
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 500 000	2 433 264,21	1,21
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	1 500 000	1 411 112,47	0,70
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 437 188,53	1,20
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 419 830,24	0,71
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	2 000 000	1 871 128,22	0,92
CNP ASSURANCES 4.0% PERP	EUR	1 600 000	1 588 384,22	0,78
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	700 000	694 228,04	0,35
EDF 4%10-121125 EMTN	EUR	2 300 000	2 437 224,14	1,21
HSBC COVERED BOND FRANCE 0.5% 17-04-25	EUR	1 500 000	1 418 188,46	0,70
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	2 300 000	2 196 659,74	1,08
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	2 300 000	2 060 980,53	1,02
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.57% 04-11-24	EUR	1 700 000	1 668 319,08	0,82
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	1 000 000	977 601,24	0,48
SG 1.375% 23-02-28 EMTN	EUR	3 300 000	3 261 701,01	1,61
TOTALENERGIES SE 2.625% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 336 435,62	1,15
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	30 000	3 144 510,00	1,56
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	3 000 000	2 695 693,56	1,33
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	23 000	1 988 971,00	0,98
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>38 329 635,17</b>	<b>18,94</b>
<b>HONG-KONG</b>				
CNAC HK FINBRIDGE 1.125% 22-09-24	EUR	4 000 000	3 726 746,30	1,84
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>3 726 746,30</b>	<b>1,84</b>
<b>HONGRIE</b>				
MAGY OLAJ GAZ 2.625% 28-04-23	EUR	3 000 000	3 017 781,78	1,49
<b>TOTAL HONGRIE</b>			<b>3 017 781,78</b>	<b>1,49</b>
<b>IRLANDE</b>				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	2 000 000	1 950 276,03	0,96
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	2 000 000	1 896 810,00	0,94
RURAIL 4.6 03/06/23	EUR	3 500 000	934 337,95	0,46
SMUR KAPP ACQ 2.75% 01-02-25	EUR	2 300 000	2 245 678,47	1,11
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>7 027 102,45</b>	<b>3,47</b>
<b>ITALIE</b>				
ENI 2.625% PERP	EUR	2 500 000	2 201 234,08	1,08
INTE 1.7% 13-03-24	EUR	3 200 000	3 147 813,26	1,55
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 15-05-24	EUR	2 300 000	2 281 111,25	1,13
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	2 300 000	2 218 976,67	1,10
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 428 422,88	0,71
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 30-06-23	EUR	2 300 000	2 298 781,00	1,14
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>13 576 339,14</b>	<b>6,71</b>
<b>JAPON</b>				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.872% 07-09-24	EUR	2 300 000	2 194 221,80	1,08
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC 0.523% 10-06-24	EUR	2 300 000	2 197 649,59	1,09
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>4 391 871,39</b>	<b>2,17</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	1 896 000	1 855 720,78	0,92
GAZ CAPITAL 2.949% 24-01-24	EUR	2 000 000	1 114 155,67	0,55
GAZ CAPITAL 3.125% 17-11-23	EUR	4 600 000	2 621 104,89	1,29
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 590 981,34</b>	<b>2,76</b>
<b>MEXIQUE</b>				
AMERICA MOVIL SAB DE CV 6.375/TV 06/09/2073	EUR	2 300 000	2 344 658,60	1,16
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>2 344 658,60</b>	<b>1,16</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON 4 04/25/44	EUR	2 000 000	1 957 110,14	0,97
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	2 300 000	2 195 302,74	1,09
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	2 500 000	2 398 047,77	1,18
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 845 339,04	0,91
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	2 300 000	2 305 991,34	1,14
NNGRNV 4.625% 04/08/2044	EUR	2 300 000	2 285 555,21	1,13
RABOBANK NEDERLAND 4.125%10-140725	EUR	2 000 000	2 085 120,14	1,03
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	2 300 000	2 354 042,75	1,16
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	2 300 000	2 186 389,77	1,08
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>19 612 898,90</b>	<b>9,69</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMER CAP 1.625% 18-09-25	EUR	2 300 000	2 164 252,27	1,07
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	2 300 000	2 243 672,37	1,11
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	2 300 000	2 308 581,99	1,14
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	2 000 000	1 803 268,22	0,88
BRITISH TEL 1.0% 23-06-24 EMTN	EUR	2 300 000	2 218 159,86	1,09
INFORMA 1.5% 05-07-23 EMTN	EUR	3 000 000	2 978 026,03	1,47
LLOYDS BANKING GROUP 1.75% 07-09-28	EUR	2 300 000	2 206 522,80	1,09
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	2 300 000	2 101 023,22	1,04
VODA 1.875% 11-09-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 930 692,05	0,96
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>19 954 198,81</b>	<b>9,85</b>
<b>SUEDE</b>				
SWEDBANK AB 1.5% 18-09-28 EMTN	EUR	2 300 000	2 228 753,25	1,10
TELIA COMPANY AB 3.0% 04-04-78	EUR	2 000 000	2 019 704,66	1,00
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>4 248 457,91</b>	<b>2,10</b>
<b>SUISSE</b>				
CREDIT SUISSE GROUP AG 1.25% 17-07-25	EUR	3 500 000	3 260 874,73	1,61
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 260 874,73</b>	<b>1,61</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>183 795 021,25</b>	<b>90,79</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>183 795 021,25</b>	<b>90,79</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCYM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
H2O MULTIBONDS IUSD	USD	2	302 306,52	0,15
H2O MULTIBONDS SP IUSD	USD	3	70 439,01	0,04
LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	EUR	59	58 613,55	0,03
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	2	77 893,78	0,04
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>509 252,86</b>	<b>0,26</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>IRLANDE</b>				
ANDURAND UCITS FUND CLASS A EUR HEDGED	EUR	4 498,2734	621 803,53	0,31
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	3 031	331 541,99	0,17
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	8 265,3738	898 179,16	0,44
FINDLAY PARK US SMALLER	USD	0,31	46,74	
GAM STAR CHINA EQUITY ACC	USD	2	36,88	
GAM STAR CREDIT OPP-INST EUR	EUR	1	13,37	
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	779	774 803,51	0,38
KIRKOSWALD GL MACRO UCITS IF USD ACC	USD	12 155	1 313 924,91	0,65
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	6 901	761 649,57	0,37
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCIT's	EUR	321	613 063,78	0,30
LYXOR/SANDLER US EQUITY FUND-CLASS SI EUR	EUR	7 649	796 460,54	0,40
MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR	EUR	401 956	469 022,36	0,23
Man Fds VI plc-Man GLG Alpha Select Alternative INH EUR Dist	EUR	9 252	1 115 976,24	0,55
MAN GLG EVENT DRIVEN ALTERNATIVE FUND IN EUR H	EUR	7 683	915 813,60	0,45
ML-CHELODINA UCITS FD-INSUSD	USD	11 350,2443	1 301 600,11	0,64
MONTLAKE INV US EQTY LS EUR IP	EUR	3 656	396 852,95	0,20
PIMCO PAR REAL RTN INST EURO(HDGD)CLACC	EUR	1	17,97	
R PARUS FD I EUR HEDGED	EUR	3 452	487 284,32	0,24
RV CAPITAL ASIA OPP-B EUR	EUR	1 054,236	1 098 182,88	0,54
U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	EUR	10 135,642	1 078 972,54	0,54
WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	EUR	4 006	557 182,52	0,27
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>13 532 429,47</b>	<b>6,68</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BREXAN HOWARD ABSOLUTE RETURN GOVERNMENT BOND FUND A EUR CAP	EUR	7 581	798 737,95	0,39
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY MARKET NEUTRAL V EUR ACC	EUR	256	379 008,00	0,18
DB PLAT IV SEL MKT N C-I2C E	EUR	7,895	6 892,34	0,01
GOLDMAN SACHS UBS TOT.RET.STR.E56 CL.C C.	USD	43 195	553 067,07	0,27
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	745	1 115 818,54	0,55
JPMF EUROLAND EQUITY CAP A	EUR	0,205	3,77	
LANDSEERAM EUROPEAN EQUITY FOCUS LONG SHORT FUND CLASS I EUR	EUR	3 979	404 228,60	0,20
LMY MW SYSTM ALPH UCIT USDB	USD	7 755	1 168 525,28	0,58
Merrill Lynch Invest Solutions - Merrill Lynch MLCX Commodity	EUR	2 781	496 881,27	0,25
MERRIL LYNCH INVEST.SOLUTIONS ASIA EVENT DRIVEN CL.B C.	EUR	5 232	797 409,12	0,39
MLIS YORK EVENT-DRIVEN UCITS E D	EUR	14	2 451,96	0,01
MUL-LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF	EUR	1 577	236 553,15	0,11
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 959 577,05</b>	<b>2,94</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>20 001 259,38</b>	<b>9,88</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>GUERNSEY</b>				
BH MACRO LTD	GBP	14 177	749 558,80	0,37
<b>TOTAL GUERNSEY</b>			<b>749 558,80</b>	<b>0,37</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>749 558,80</b>	<b>0,37</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>20 750 818,18</b>	<b>10,25</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CBOE VIX FUT 1022	USD	2	-477,72	
CD CADUSD 1222	USD	9	-21 543,41	-0,01
DJE 600 EUROP 1222	EUR	15	-21 551,00	-0,01
EURO SCHATZ 1222	EUR	-650	3 250,00	
FTSE 100 FUT 1222	GBP	1	-5 475,16	
IN NSE SP CN 1022	USD	30	4 017,76	0,01
MME MSCI EMER 1222	USD	-24	104 863,86	0,06
MSCI CHINA 1222	USD	20	-46 560,00	-0,03
MSCI EMG MKT 1222	USD	-6	35 339,15	0,01
NQ USA NASDAQ 1222	USD	-3	66 192,01	0,04
NYL MINI MSCI 1222	USD	-8	40 790,08	0,02
OSE TOPIX FUT 1222	JPY	2	-8 956,31	-0,01
S&P TORONTO 6 1222	CAD	4	-33 029,98	-0,01
SIM SIMEX MINIJ 1222	JPY	-10	-133,99	
SP 500 MINI 1222	USD	7	-112 831,11	-0,06
VSTOXX MINI 1022	EUR	16	-2 420,00	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 474,18</b>	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>1 474,18</b>	
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>1 474,18</b>	
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-68 370,45	-69 790,69	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	CAD	44 460	33 029,98	0,01
APPEL MARGE CACEIS	JPY	1 289 000	9 090,31	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	20 721	20 721,00	0,01
APPEL MARGE CACEIS	GBP	4 805	5 475,16	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-1 474,24</b>	
<b>Créances</b>			<b>20 622 379,97</b>	<b>10,19</b>
<b>Dettes</b>			<b>-20 357 097,27</b>	<b>-10,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-2 373 064,72</b>	<b>-1,17</b>
<b>Actif net</b>			<b>202 438 057,35</b>	<b>100,00</b>

<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>	<b>EUR</b>	<b>6 389,653</b>	<b>5 478,83</b>
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>	<b>EUR</b>	<b>156 562,845</b>	<b>1 069,41</b>